

Hommage à Henri Perthuisot le 10 janvier 2015.

Texte de Alain GAUTHIER (novembre 2014)

MILITAIRE, MILITANT, ces deux termes, issus de la même racine latine, reflètent la notion de combat. L'un désigne plutôt la force armée, l'autre le combat pour les idées.

Fonctionnaire d'État aux Eaux et Forêts à compter de avril 1894, celui que nous honorons aujourd'hui, trop jeune pour participer aux combats de 1870, s'est engagé volontairement en 1887, pour 5 ans au 2ème régiment d'Infanterie de marine à Brest. Il est devenu sergent dans un parcours qui l'a mené de l'Amazone à Madagascar.

Ensuite, dès son arrivée dans notre département, il a choisi de combattre pour ses idées de la Mutualité à travers **les sociétés de secours mutuel, et** il a milité sans relâche pour la naissance de ces œuvres éminemment modernes pour l'époque.

La presse départementale le signale à de nombreuses reprises dans ses actions de trésorier départemental et pour les nombreuses réunions qu'il présidait dans les communes pour y créer des sociétés locales. Il a d'ailleurs été fait **chevalier du Mérite Agricole** le 8 février 1912 par décret du président de la république pour *« propagation des idées du mutualisme agricole » et 16 ans de service*.

Nous pouvons penser, qu'il a, comme beaucoup, appréhendé l'arrivée de la guerre, et le départ pour le front de son *« Henri »* fils unique qui était de la classe 1912. Il devait pressentir comme de nombreux observateurs, que les soldats d'active, seraient les plus exposés.

SON FILS incorporé le 10 octobre 1913 au 31è RI à Melun, était caporal quand il fut blessé **aux combats de Vauquois le 14 mars 1915**. Évacué sur l'hôpital N° 3 de Guéret dans la Creuse, il y arrive le 27 mars et décède le 23 avril après 1 mois et 10 jours de souffrances. Je ne sais pas si ses parents ont pu le revoir et connaître son parcours, mais il leur a fallu organiser ses obsèques à leurs frais, au cimetière de Chouzy le 27 juin avec l'aide de la jeunesse des Grouets et de Chouzy, comme le relate la presse blésoise.

Cet événement découvert dans mes recherches m'a beaucoup marqué. En effet Henri Perthuisot, le père, est celui sans lequel nous ne pourrions affirmer que ce lieu des tranchées d'entraînement des Sablonnières est un site, voire un Monument Historique. Jusqu'alors aucun document en dehors de son carnet de travail ne signale à cet endroit, la présence des militaires à l'origine d'un départ de feu le 23 mars 1915. A partir du 8 janvier, (**d'où ce centenaire**) il fut chargé comme garde domanial, d'attribuer à l'Armée cette parcelle 34 (devenue 110) dépendant de son triage.

Dans les mêmes temps où son fils était mortellement blessé, il surveillait l'installation des jeunes appelés de la nouvelle classe 1915 qui s'exerçaient, se préparaient aux rudes combats qui les attendaient sur la ligne de front.

Situation injuste me direz vous, c'est ce que **je ressens**, et cette situation a duré s'est renouvelée au long des 3 années et demies qui suivirent.

Le sort tragique marque aujourd'hui les esprits puisque nous savons que lors d'une réunion qu'il présidait, de l'association du pain mutuel des Grouets, il se fracassa le crâne au bas de l'escalier chez M. Michenet.

Le 7 avril 1920 il était cité au Journal officiel de la République et le jeudi 8, il était mort. Il faut ajouter qu'il devait marier sa fille devenue unique enfant de la famille le 17 suivant, en mairie de Chouzy.

Le Blésois de ce samedi 17 relate la très pénible cérémonie d'inhumation, du lundi 12, présidée par Monsieur Persil, le député maire de Chouzy, où le père, contre toute attente naturelle est enterré (je cite) « *sur le fils* ».

A travers la lecture de cette relation journalistique, nous apprenons l'implication de cet homme de 53 ans, libre penseur, dans la vie sociale de notre département.

Conseiller municipal de Chouzy depuis les élections de 1919, je cite le député-maire :

« Quelle tristesse! Il y a huit jours à peine, nous étions réunis dans la salle du Conseil municipal, examinant dans une mutuelle et confiante collaboration les voies et moyens les plus efficaces pour remettre en état notre chère commune. Je vois encore Perthuisot suivre la discussion avec son calme ordinaire, intervenir pour donner son avis sur la partie technique qui le concernait et, toujours avec sa physionomie tranquille, me dire en nous séparant après la réunion : »je compte toujours sur vous , mon cher Maire, pour marier ma fille le 17. Du reste, je vous écrirai. »

Au lieu de sa lettre attendue, ce fut l'avis de sa mort qui me parvint. Et voici que, alors que je pensais présider à la joie familiale, c'est au milieu de la douleur que je dois prendre la parole. »

... »L'exercice de sa profession qui l'appelait à vivre dans cette admirable forêt de Blois qui est, à juste titre, l'orgueil de notre région, lui avait donné cette qualité qu'ont les solitaires de ne parler que pour dire vraiment quelque chose d'utile. »...

Il était trésorier de l'Union Départementale des Sociétés de Secours Mutuel depuis de nombreuses années, je cite son président Henri PETIT :

« La mort impitoyable vient de faucher subitement, en pleine force, un de nos plus dévoués mutualistes.

Car Perthuisot n'était pas seulement mutualiste du bout des lèvres, il l'était de tout son cœur, de tout son être, convaincu et confiant dans l'œuvre si humaine et si sociale qu'est la Mutualité. Aussi apportait-il dans toutes les Sociétés de Secours mutuels dont il faisait partie, toute son activité, toute son intelligence et je pourrai même dire un peu plus car il vient d'y donner sa vie.

Perthuisot est tombé au Champ d'honneur de la Mutualité, car c'est à l'issue d'une réunion de Société de Secours mutuels qu'il venait de présider qu'il a perdu la vie. Depuis de longues années, Perthuisot était trésorier de l'Union départementale et, dans

cette délicate fonction, il apportait un zèle, une exactitude et une compétence qui faisait l'admiration de tous ses camarades. »...

M.Dubreuil, nouveau président de la Société de Pain Mutuel, prononce l'allocution suivante:

.....« Avant que cette fosse se referme sur notre regretté président, la Société du Pain Mutuel se fait un devoir de retracer une parcelle de sa laborieuse carrière de mutualiste. Convaincu que les secours mutuels rendaient de grands services à ceux qui voulaient bien y adhérer, il fut le fondateur de nombreuses Sociétés : il leur consacrait toute son énergie, tout son cœur ; il était toujours le premier à se dévouer pour le bien de tous ; il présidait nos réunions avec compétence et autorité; il nous prodiguait ses bons conseils qui étaient très écoutés, se multipliant pour faire face à ses nombreuses occupations. La mort cruelle est venue nous le ravir au moment où il se proposait de fonder une Société

de Secours pour les dames : il n'a pas eu le temps de mener cette œuvre à bonne fin, »...

...« Votre fils, sur lequel vous allez reposer, est mort en héros pour la défense des droits et de la liberté. Cette fosse renfermera deux héros, puisque vous êtes tombé sur la brèche en accomplissant un devoir de mutualiste, pour le bien-être de l'humanité. »...

Et pourtant un sort cruel attendait les deux dépouilles : la famille, éteinte par la mort de la fille le jour de noël 1927, et de la mère le 19 novembre 1940, fut oubliée de tous. La mairie de Chouzy constata l'état d'abandon d'une tombe non répertoriée comme faisant partie du domaine public. En effet, la concession avait précédé la loi, appliquée début 1916 sur les devoir de la Nation envers les **Morts Pour la France**.

La tombe fut donc relevée en 1992 et les restes déposés dans l'ossuaire.

Mme Lhéritier, maire depuis peu, a fait en sorte que le nom de Henri Perthuisot soit porté sur le nouveau monument interne au cimetière. Pourquoi ne pas donner son ou leurs noms à une nouvelle rue de Chouzy sur Cisse?

Henri PERTHUISOT était titulaire de la MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA MUTUALITÉ, échelon argent par décret du président de la république Paul DESCHANEL, du 2 avril 1920 Il n'a pas eu le temps de la porter!







Elle a été remplacée en 1936 par la médaille de l'Ordre du Mérite Social,